



Gérer et valoriser les eaux de pluie

DABROWSKI Yan

Eurométropole de Strasbourg – Sce Assainissement

Sommaire

- **Grandes orientations de la collectivité**
 - **Moyens mis en œuvre et exemples**
-

Politique générale de la collectivité

Grandes orientations

- **Biodiversité (réintroduction de la nature en ville)**
 - **Trame verte et bleue**
 - **Lutte contre le changement climatique (PEC)**
 - **Développement de l'innovation (pôle de compétitivité)**
-

Moyens mis en œuvre

Règlement d'assainissement

- *Obligation de la gestion à la parcelle des EP pour les constructions neuves : Instruction des PC et des PA*
- *Analyse et préconisations pour tous les aménagements sur l'espace public*



Salle des fêtes - Lipsheim



Lotissement Saint Anne – Strasbourg Robertsau

Moyens mis en œuvre

Règlement d'assainissement



Noüe rue de la roue - Strasbourg



Rue de la Paix - Oberhausbergen

Moyens mis en œuvre

Règlement d'assainissement



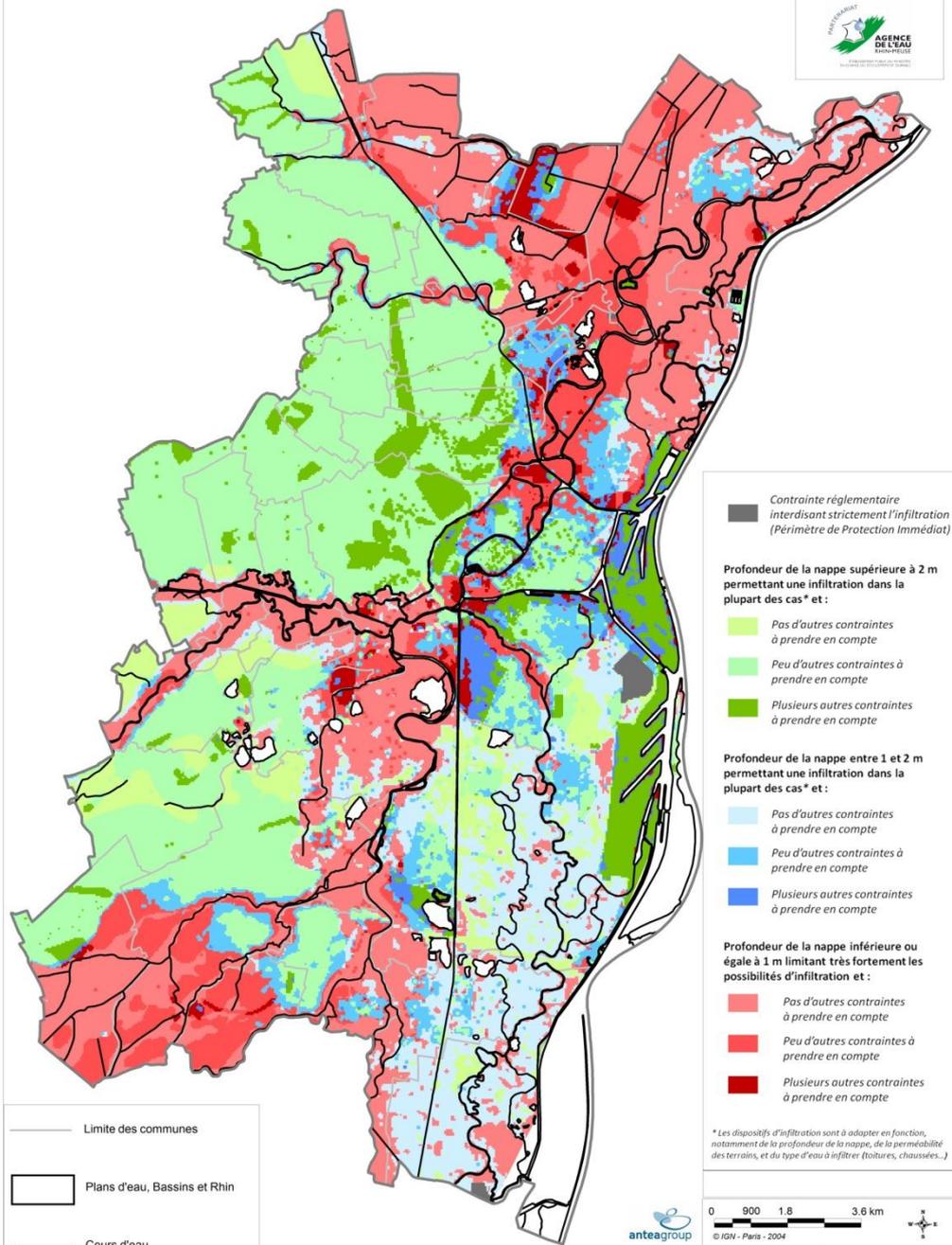
Parc des sports – Strasbourg Cronembourg

Moyens mis en œuvre

Inscription au PLU

- **Affirmation du règlement d'assainissement**
 - **Introduction du coefficient de pleine terre**
 - **Cartographie des potentialités d'infiltration**
-

La cartographie : un outil
d'aide à la décision pour
les aménageurs



Moyens mis en œuvre

Déconnexion des EP en domaine privé

Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE



**Eco-action eau
Assainissement**

**Gérer et valoriser
les eaux de pluie dans mon jardin**



AGENCE
DE L'EAU
RHÉNANE

Strasbourg.eu
& COMMUNAUTÉ URBAINE

La CUS vous accompagne dans vos démarches, vous conseille et subventionne vos projets

Suivi des travaux

Un technicien vous accompagnera dans l'élaboration de votre projet et le suivi des travaux.

Aide financière

La CUS participe à vos travaux de déconnexion des eaux pluviales à hauteur de 85% pour un montant plafond de 10€/m² de surface déconnectée pour le matériel et la main d'œuvre.

Exemple :
Pour une toiture de 100m², si les travaux coûtent 900€, la subvention s'élèvera à 765€ (85% X 900€).
Si le montant des travaux est de 1500€, la subvention s'élèvera à 1000€ (10€ X 100m²).



Quels avantages pour vous ?

DES ÉCONOMIES	UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ
> Utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage	> Protection du milieu naturel en diminuant les rejets en cas de fortes pluies
> Investissement d'avenir (anticipation de la taxe sur le rejet des eaux pluviales au réseau)	> Diminution des risques d'inondation dans votre commune
	> Amélioration du fonctionnement du système d'assainissement

Pour contacter le service de l'assainissement
Tél. : 03 88 60 95 38
Fax : 03 88 60 98 39

Communauté urbaine de Strasbourg
Service de l'assainissement
1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex-France
Site internet : www.strasbourg.eu
Téléphone : +33 (0)3 88 60 90 90
Fax : +33 (0)3 88 60 91 00

WelcombyFrance.fr - Illustration : Pierre Héloïse

Subventionner les EP retirées du réseau plutôt que de taxer celles qui entrent